

Le président de l'Office Européen des Brevets, Benoît Battistelli, a été accusé de créer « une atmosphère de terreur » | TOBIAS SCHWARZ/AFP/Getty

Les relations de travail deviennent toxiques à l'Office Européen des Brevets

Suicides à répétition, le mal-être du personnel soulève des questions quant à la culture de travail au sein de l'organisation.

Par

EMMET LIVINGSTONE

Le 08/12/2015, 5:30 CET

Mise à jour le 08/12/15, 7:20 CET

Un groupe d'employés de l'Office Européen des Brevets a accusé la direction d'exercer sur ses examinateurs de brevets une pression tellement importante en matière d'efficacité que leur santé est mise en jeu. Ce groupe demande également qu'une enquête indépendante soit réalisée à la suite de l'apparition d'une série de suicides.

Benoît Battistelli, qui assume la présidence de l'Office depuis 2010, a déclaré que la productivité s'était améliorée sous sa direction, et que l'Office enregistrait une augmentation du nombre de brevets examinés chaque année. Les travailleurs expliquent que cette performance est obtenue à un coût très élevé, empoisonnant l'atmosphère entre Battistelli et l'Union Syndicale de l'Office Européen des Brevets (USOEB).

L'augmentation du nombre de suicides parmi le personnel constitue notamment une source de tension. En 39 mois, cinq employés ont mis fin à leurs jours, dont le dernier au mois d'août. Sans tracer de lien direct entre les suicides et la pression exercée sur le personnel pour traiter toujours plus de demandes de brevets, le syndicat a demandé que les décès fassent l'objet d'une enquête indépendante sur les conditions de travail.

« Nous pensons que l'Office exerce une pression massive sur son équipe, et malmène ses travailleurs à un point tel que cela nuit à leur santé », a déclaré un employé de l'OEB affecté au bureau de Munich, qui a demandé à conserver l'anonymat par peur d'être licencié.

L'Office Européen des Brevets traite des demandes de brevets qui, s'ils sont octroyés, s'appliquent dans 38 pays. La source de Munich a décrit le travail des examinateurs de brevets comme bien rémunéré mais monotone, et a déclaré qu'ils étaient sans cesse incités à fournir plus d'efforts, pendant de plus longues heures et pour moins d'avantages qu'auparavant.

Un membre du personnel basé à La Haye, qui a également demandé à rester anonyme, a expliqué que la demande pressante d'efficacité avait créé une atmosphère de terreur qui affecte les employés les plus fragiles. Cette demande répond à l'augmentation du nombre de nouveaux brevets en Europe, et vise à accroître la quantité de brevets traités à l'Office, à réduire le nombre de jours de congé de maladie du personnel, et à lier les promotions à la performance.

Battistelli a rejeté toute allégation l'accusant d'avoir créé « une atmosphère de terreur » et a appelé à ce que la légitimité du syndicat soit remise en cause, en déclarant que « ce n'est pas un syndicat, mais une entité à caractère mafieux ».

Le groupe manque de reconnaissance légale en tant que syndicat car, en raison de son statut international, l'Office Européen des Brevets se situe en dehors de la loi nationale. Cela vaut aussi bien pour ses bureaux principaux à Munich et La Haye, que pour ses succursales situées à Vienne, Berlin et Bruxelles.

« Ils veulent prendre le contrôle. Ils contrôlaient l'Office auparavant, et ils veulent continuer de le contrôler », a déclaré Battistelli à POLITICO lors d'une interview tenue à Bruxelles.

« Prétendre que j'ai créé un climat de terreur, que les travailleurs vivent dans une dictature qui les terrorise est tout simplement ridicule », s'indigne Battistelli. « Vous n'obtiendrez jamais les résultats que nous obtenons ... avec des personnes qui sont terrorisées. Vous les obtenez avec des personnes qui sont motivées, et qui soutiennent pleinement la stratégie mise en place. »

Un environnement toxique

En septembre, [les dirigeants syndicaux ont écrit](#) à l'organe exécutif de l'Office des brevets, le Conseil d'administration, au sujet du dernier suicide.

« Un homme marié de 42 ans et père de deux enfants s'est suicidé à la fin du mois d'août, le dernier jour de ses vacances », indiquent-ils dans leur lettre. « Les représentants du personnel ont averti à maintes reprises ... que la combinaison d'exigences professionnelles trop élevées, de réformes précipitées et de méthodes de gestion brutales a généré ce que nous considérons comme un environnement de travail toxique. »

Le syndicat affirme qu'il est crucial de mener une enquête indépendante, arguant que le nombre de suicides est très élevé, compte tenu des près de 7 000 travailleurs que compte l'Office.

Cependant, l'OEB y est opposé et, en mars dernier, [a bloqué une enquête](#) menée par le service néerlandais d'inspection du travail à la suite d'un suicide survenu dans sa succursale à La Haye. Battistelli a déclaré que la police locale avait enquêté sur chacun des suicides, y compris celui-ci, et que les autorités nationales n'avaient aucun pouvoir pour contrôler l'Office.

Au même titre que les ambassades ou le quartier général de l'OTAN à Bruxelles, l'Office des brevets ne relève pas de la compétence de la juridiction nationale, et les autorités [ne peuvent pas pénétrer](#) dans ses bâtiments sans l'accord du président.

Le service de presse de l'OEB a déclaré qu'il était « totalement inapproprié » d'établir un lien entre les réformes et les suicides, ajoutant qu'il n'existe aucune preuve dans ce sens. Battistelli a affirmé que le syndicat s'était emparé de ce problème afin de faire pression pour annihiler ses mesures d'efficacité et le destituer de sa fonction.

Pourtant, l'OEB indique que, selon ses propres calculs, le nombre de suicides a augmenté. En 2015, le taux de suicides a doublé par rapport à ce qu'il était entre 2012 et 2014.

Ella Arensman, un professeur qui étudie les suicides en série et préside l'Association Internationale pour la Prévention du Suicide (*International Association of Suicide Prevention*), a indiqué que le syndicat de l'Office des brevets devrait s'inquiéter.

« Les personnes qui sont inquiètes ont raison de l'être », a déclaré Elle Arensman, qui ne connaissait pas les détails de l'affaire OEB. « Même dans des régions [géographiques] comptant près de 250 000 personnes, vous n'atteindriez pas à un tel taux. »

Après avoir entendu les détails de la situation à l'Office des brevets, elle les a comparés à [l'affaire France Telecom](#) — désormais appelé Orange France — où 35 employés s'étaient suicidés entre 2008 et 2009, période pendant laquelle l'entreprise fut privatisée et restructurée. Cette entreprise employait environ 100 000 personnes en France en 2009.

Le syndicat avait établi cette même comparaison de manière indépendante dans sa lettre de septembre adressée au Conseil d'administration de l'OEB, en déclarant que le dernier suicide portait l'Office « statistiquement au même niveau que le tristement célèbre France Telecom ».

Bien qu'une multitude de facteurs complexes contribue généralement à l'acte suicidaire, Ella Arensman indique qu'elle « n'écarterait absolument pas un lien indirect » avec les réformes. Des recherches indiquent que les suicides commis sur le lieu de travail visent à transmettre un message à la direction, explique-t-elle, et que dans de tels cas, il est essentiel que des enquêtes indépendantes soient menées.

« À première vue, cinq cas de suicide en moins de quatre ans au sein d'une organisation de 7 000 personnes semble élevé, et justifie une enquête » —
Expert en comportement suicidaire

Sur les cinq suicides qui sont survenus à l'OEB, un s'est déroulé sur le lieu de travail, a déclaré un porte-parole de l'Office. D'après deux sources, une autre victime s'est ôtée la vie le jour où elle a été convoquée à une audience disciplinaire. POLITICO n'a pas été en mesure d'étayer ces propos, et l'OEB a indiqué ne pas souhaiter commenter les détails de l'affaire par respect pour l'intimité de la famille.

Trois autres experts en suicide contactés par POLITICO ont recommandé la prudence lors de l'interprétation des statistiques, expliquant que des conclusions fermes ne pouvaient pas être tirées sans connaissance des cas individuels. Cependant, deux d'entre eux ont qualifié les chiffres d'élevés, et ont soutenu la réalisation d'une enquête.

« À première vue, cinq cas de suicide en moins de quatre ans au sein d'une organisation de 7 000 personnes semble élevé, et justifie une enquête », a écrit Rory O'Connor, directeur du Laboratoire de recherche sur le comportement suicidaire (*Suicidal Behavior Research Laboratory*) de l'Université de Glasgow et président de l'Académie internationale de recherche sur le suicide (*International Academy of Suicide Research*), dans un e-mail. « Il est primordial que des leçons soient tirées des circonstances qui entourent les décès, afin de minimiser la probabilité que d'autres suicides soient perpétrés à l'avenir. »

Cornelis van Heeringen, directeur de l'unité de recherche sur le suicide de l'Université de Gand, estimait que l'échantillon de l'OEB était trop petit que pour être analysé avec fiabilité, mais a tout de même déclaré : « Les organisations ont une responsabilité considérable quant à la prévention du suicide ». Il soutient fermement la réalisation d'une enquête.

Le service de presse de l'Office des brevets a indiqué que l'organisation envisage de recruter un consultant, qui serait chargé d'analyser les risques professionnels et d'émettre des recommandations. Toutefois, cela ne constituera pas une enquête indépendante sur les

circonstances entourant les suicides, car une telle enquête nécessiterait le consentement de tous les États contractants de l'OEB, a-t-il ajouté.

Le service de presse s'est interrogé sur la capacité des experts à émettre des commentaires sans connaître tous les détails des suicides, qui ne peuvent pas être dévoilés pour des raisons d'intimité. Il a également expliqué que l'Office Européen des Brevets avait modernisé sa stratégie en matière de ressources humaines en 2014 dans le but d'améliorer ses conditions de travail, et qu'il dispose d'un service de professionnels de la santé et de psychologues entièrement consacré à la prévention des « risques psycho-sociaux ».

Surveillance

Les récits sur les conditions de travail qui ont fuité parlent d'une atmosphère de méfiance et de suspicion.

« Personne n'ose parler au téléphone, personne n'ose envoyer un e-mail », a expliqué la source de La Haye, ajoutant que les travailleurs se réfugiaient parfois dans les toilettes pour pouvoir parler ouvertement.

Le 15 octobre, l'OEB [a annoncé](#) qu'un employé de longue date risquait d'être licencié pour avoir mené une prétendue campagne de diffamation et de harcèlement à l'encontre de la direction. Le quotidien néerlandais *Het Financieele Dagblad* [a rapporté](#) que des armes et des équipements nazi avaient été découverts dans le bureau de cet employé.

« Je pense que cette personne n'a pas agi seule », a déclaré Battistelli, reliant l'incident au syndicat et ajoutant qu'il reçoit régulièrement des menaces personnelles dans sa boîte électronique.

En juin, le quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung* [a rapporté](#) qu'un ordinateur du bureau de l'OEB de Munich avait été équipé d'un logiciel espion — un point particulièrement sensible en Allemagne, étant donné son histoire de surveillance à l'époque nazie et pendant l'ère communiste en Allemagne de l'Est.

Battistelli a déclaré que le logiciel espion avait été introduit dans l'ordinateur car une personne utilisait ce dernier pour faire circuler des e-mails de harcèlement. Cette personne s'est avérée être le prétendu néo-nazi qui risque désormais d'être licencié, a expliqué le président de l'OEB.

Certains employés se sont plaints, dans cette affaire disciplinaire comme dans d'autres, que les droits des travailleurs étaient bafoués car ces derniers n'avaient pas le droit d'être accompagnés par un avocat lorsqu'ils étaient interrogés en interne. Le service de presse de l'OEB a confirmé que les employés ne pouvaient pas se faire assister par un avocat lorsqu'ils étaient convoqués devant l'unité d'enquête, mais il a expliqué que ces interrogatoires étaient, en réalité, plutôt des procédures d'établissement des faits que de confrontation, et que les membres pouvaient réclamer la présence d'un avocat si le processus évoluait en audiences disciplinaires.

Battistelli a déclaré que les membres du personnel pouvaient soumettre leurs plaintes au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, un tribunal mis en place

pour régler les différends au sein des organisations internationales telles que l'OEB qui ne relèvent pas de la compétence des juridictions nationales.

Le 15 octobre, le Tribunal administratif a [émis un rapport](#) sur l'augmentation de sa charge de travail, qui signalait un problème particulier au sein de l'OEB. En effet, parmi toutes les agences internationales qui relèvent de sa juridiction, c'est l'Office des brevets qui génère le plus grand nombre de litiges.

« Tout en prenant note des explications des responsables administratifs de l'OEB quant à leurs efforts réels pour améliorer la situation, les organismes membres ont convenu qu'il s'agissait d'un problème de gouvernance d'une toute autre dimension », expliquait le rapport, signalant une rupture des relations entre le personnel et la direction.

Une nouvelle pression

Peu d'éléments laissent supposer que le conflit de travail s'apaise. Le 18 novembre, au moins 1 000 employés ont manifesté devant le siège social de l'OEB à Munich. Un porte-parole a reconnu que cela démontrait « une résistance aux réformes en cours ».

Le 24 novembre, trois membres du syndicat ont été suspendus pour des motifs qui restent obscurs, mais que le syndicat a qualifiés de « chasse aux sorcières ».



Des employés ont protesté devant les bureaux de l'OEB en novembre

Un porte-parole de l'OEB a nié le fait que l'Office ciblait délibérément les dirigeants syndicaux, et a déclaré que ce dernier « a le devoir d'arrêter et de prévenir l'inconduite et la violation du règlement du personnel ».

Bien que l'OEB ne fasse pas formellement partie de l'UE, la pression supplémentaire exercée sur le personnel provient des changements proposés quant à la manière dont l'UE assure la protection par brevet. Le nouveau [brevet unitaire proposé](#) s'appliquera de manière égale à travers la plupart des États de l'UE et établit un tribunal des brevets unitaires, tandis que les brevets de l'OEB peuvent actuellement être contestés devant les juridictions nationales.

Selon Rainer Osterwalder, le porte-parole de l'OEB, les réformes de Battistelli ont répondu à la nécessité de s'adapter à ces nouvelles règles, et de rester compétitif face aux organisations de brevets concurrentes aux USA et au Japon.

« La situation est bien différente lorsque vous vous placez du côté de ce qui doit être fait pour maintenir l'Office à flot, surtout maintenant que le brevet unitaire fait son entrée », a-t-il ajouté.

Une étude réalisée en 2013 par le cabinet de conseil français [Technologia](#) a démontré que le personnel trouvait que les conditions de travail se détérioraient, et que le nombre d'employés qui étaient d'accord avec les priorités de la direction était en baisse.

La source de La Haye a indiqué que l'apparition de dépressions à l'Office était de plus en plus régulière.

« Ces choses-là sont des signes tangibles de pression », a commenté la source. « Il y aura d'autres suicides. La question n'est pas si, mais quand ».



« Prétendre que j'ai créé un climat de terreur, que les travailleurs vivent dans une dictature qui les terrorise est tout simplement ridicule », a déclaré Battistelli à POLITICO (EPA)